

SEANCE DU 20 janvier 2020 à 19h00

Affichage et convocations : 14 janvier 2020

Etaient présents : Bruno SENECLAUZE, Michel BANC, Emmanuelle ROCHE, Christian DELSARTE, Michel MONNERON, Nathalie LARGERON, Emeline THIEVENT, Luc TARDY, Claudine WASSILIEFF, Nathalie BANCHET

Absents : Claude FELIX, Jacques BREYTON, Jean ABRIAL (excusé), Marie-Christine GRIMAUD (excusée), Marie-Chantal BLACHE (excusée)

Bon pour pouvoir : Jean ABRIAL à Bruno SENECLAUZE, Marie-Christine GRIMAUD à Michel BANC, Marie-Chantal BLACHE à Emmanuelle ROCHE

Christian DELSARTE a été élu secrétaire de séance.

Nombre de membres : En exercice : 15 Présents : 10 Votants : 13

Approbation à l'unanimité du procès-verbal de la précédente séance de conseil municipal du 16 décembre 2020

Bâtiments - Réhabilitation du restaurant scolaire et extension des garages municipaux - Approbation de l'Avant-Projet Sommaire (APS)

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 11 février 2019 par laquelle le conseil municipal décidait de réhabiliter le restaurant scolaire et d'agrandir les garages municipaux, dans la continuité du bâti actuel. Après avoir sélectionné la maîtrise d'œuvre, l'avant-projet sommaire est présenté à l'assemblée délibérante.

Après en avoir délibéré et au vu des documents présentés, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Agrée l'Avant-Projet Sommaire (APS),
- Approuve le plan de financement présenté pour un montant global de l'opération estimé à 887 630 € HT à ce stade du projet,
- Charge Monsieur Le Maire d'effectuer l'ensemble des démarches nécessaires pour la réalisation de l'opération.

Bâtiments - Réhabilitation du restaurant scolaire et extension des garages municipaux - Demande de subvention auprès de la Région

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 11 février 2019 par laquelle le conseil municipal décidait de réhabiliter le restaurant scolaire et d'agrandir les garages municipaux.

L'Avant-Projet Sommaire ayant été approuvé, et considérant que ces travaux sont financièrement importants pour Beaumont-Monteux, Monsieur Le Maire explique que ce projet pourrait en partie être subventionné par la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Le montant global de cette opération est estimé, à ce stade du projet, à 887 630 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- sollicite une subvention auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes au meilleur taux auquel peut prétendre la commune,
- charge Monsieur le Maire d'accomplir les démarches nécessaires à la réalisation de la présente délibération.

Bâtiments - Réhabilitation du restaurant scolaire et extension des garages municipaux - Demande de subvention DETR et/ou DSIL

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 11 février 2019 par laquelle le conseil municipal décidait de réhabiliter le restaurant scolaire et d'agrandir les garages municipaux.

L'Avant-Projet Sommaire ayant été approuvé, et considérant que ces travaux sont financièrement importants pour Beaumont-Monteux, Monsieur Le Maire explique que ce projet pourrait en partie être subventionné par une aide de l'Etat au titre des subventions DETR (Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux) et/ou DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local).

Le montant global de cette opération est estimé, à ce stade du projet, à 887 630 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- sollicite l'aide de l'Etat au titre des subventions DETR (Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux) et/ou DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local),
- charge Monsieur le Maire d'accomplir les démarches nécessaires à la réalisation de la présente délibération.

Ecoles - Subvention à l'association Amicale Laïque pour le projet Théâtre du groupe Scolaire Henri

Matisse

Le groupe scolaire Henri Matisse désire participer au festival de théâtre organisé par la MJC de Saint Donat sur l'Herbasse (Drôme) au cours de l'année scolaire 2019-2020. Il est précisé que 4 classes participent au festival, exception faite de la classe de PS-MS, qui bénéficierait toutefois de l'intervention d'une comédienne pour assurer des séances de théâtre en classe.

L'école sollicite auprès de la commune une subvention afin de participer au financement de ce projet dont le coût s'élèverait à 3 760,50 € (coût des séances de théâtre dans les classes, une sortie au théâtre de Saint Donat, et les trajets en car).

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- décide d'octroyer à l'association Amicale Laïque une subvention d'un montant de 3 000 €.

Ce montant sera inscrit à l'article 6574 du budget 2020 et sera versé à l'Amicale Laïque sur présentation de justificatifs.

Divers - Appel aux dons pour les communes sinistrées par le séisme du 11 novembre 2019 dont l'épicentre est la commune du Teil (Ardèche) - Modification de l'imputation comptable

Monsieur le Maire rappelle la délibération en date du 16 décembre 2019, par laquelle le conseil municipal décidait d'allouer une subvention de 1 000 €, afin de participer à la reconstruction des équipements publics de plusieurs communes d'Ardèche dont le Teil, endommagés par le séisme du 11 novembre 2019. Il avait été précisé que cette somme serait prélevée sur les crédits de l'article 6574 (subvention de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé).

Cette subvention exceptionnelle ne pouvant pas être imputée sur les crédits de l'article précité, il convient d'imputer cette subvention de 1 000 € sur les crédits de l'article 6748 (autres subventions exceptionnelles).

Le conseil municipal, à l'unanimité, charge Monsieur Le Maire d'accomplir toutes les démarches afférentes à l'exécution de la présente délibération.

Séance clôturée à 19h45